

La tension qui régnait au Tribunal administratif d'Anosy hier lors de l'audience publique concernant la requête en annulation des voix de la candidate Lalao Ravalomanana – à cause de l'inscription du mot « neny » sur le bulletin de vote - a encore retenu l'attention de la plupart des journaux de ce jour. Il se peut que la pièce maîtresse apportée par les avocats de la défense comme preuve de l'autorisation de l'utilisation de ce pseudonyme ait déclenché de vives polémiques. Par ailleurs, la Banque mondiale a dressé un tableau sombre sur le bilan économique de Madagascar au premier semestre. En même temps, la mission du FMI est dans nos murs pour finaliser un accord sur le déboursement de crédit rapide pour les besoins de cette année

Processus électoral

CONTENTIEUX ELECTORAUX : LA CENIT AU BANC DES ACCUSES

Dernier jour des audiences publiques auprès du Tribunal administratif d'Antananarivo hier : l'affaire opposant Lalatiana Rakotondrzafy à Lalao Ravalomanana a connu une autre tournure. Le débat tourne de l'authenticité du procès-verbal autorisant l'utilisation d'un pseudonyme, d'un nom d'emprunt ou d'un diminutif, évoqué par le camp Ravalomanana. Les avocats du plaignant accusent la CENI-T d'être complice de Lalao Ravalomanana. En effet, le camp du FREEDOM a précisé qu'aucun candidat sauf celle du TIM n'a eu connaissance dudit procès-verbal. Face à cela : le Président de la CENI-T a riposté que le Tribunal administratif n'a pas encore saisi la Commission électorale sur la présentation de l'original du PV de délibération du 04 mai 2015. (Midi Madagasikara, p.2, Madagascar Laza, p.2) Toutefois, le numéro un de la CENIT a soutenu que « au lendemain de la sortie du décret 2015-630, la CENI-T a tenu une Assemblée générale et a décidé que l'article fera l'objet d'une interprétation au sens strict » L'avocat de Lalatiana Rakotondrzafy a encore une fois insisté, dans les colonnes de **L'Express de Madagascar**, que ce signe distinctif « Neny » a favorisé la candidate du TIM, raison pour laquelle, il demande l'annulation totale des voix obtenues par la liste conduite par Lalao Ravalomanana. (p.6, Tia Tanindrazana, p.2)

- D'après **L'Observateur**, l'avocat de Lalao Ravalomanana « divague » face à l'insistance des avocats du FREEDOM de prouver l'authenticité du document attestant la tenue de la délibération de la CENIT et la date à laquelle le TIM a été notifié de son existence. Une requête que le camp adverse n'a pas pu satisfaire puisqu'il n'a pas indiqué clairement la date de transmission du document. Il est curieux, analyse le journal que l'existence de ce document n'a pas été évoqué lors de la « comparution » de la semaine dernière. (p.2)
- **La Gazette de la Grande Ile** accuse la CENI-T en affirmant que si cette délibération est authentique, elle n'a aucune force juridique car d'une part la Commission n'a pas la compétence de modifier un décret ministériel, d'autre part, elle n'en n'a pas fait ni une large diffusion ni une notification individuelle. (p.4)
- **La Vérité** trouve qu'en choisissant la date du 4 mai pour la délibération, les « petits malins » de la CENIT ont oublié que le lendemain ils ont envoyé un télégramme à tous les organes de l'OVEC



faisant part à ceux-ci de l'existence du décret stipulant que les noms et les prénoms de candidats, ne devront pas apparaître sur les bulletins uniques. Il est clairement précisé dans le télégramme que toutes les autres dispositions restent inchangées. La seule explication plausible, selon l'analyse du journal, est que le 5 mai aucune dérogation n'a été apportée par qui que ce soit aux interdictions édictées par le décret 2015-630 du 7 avril 201. Des suspicions de faux et de falsification planent sur la CENIT. (p.3)

- **Tia Tanindrazana** propose une autre interprétation de la situation. Selon le journal, Lalatiana Rakotondrazafy est prête à se défaire du camp Rajoelina pour se rallier au HVM si ce dernier accepte d'écarter Lalao Ravalomanana. (p.3) Le journal illustre ses dires par une bande dessinée démontrant que la candidate de FREEDOM est prête à faire des courbettes devant Hery Rajaonarimampianina pour gagner à tout prix la mairie de la capitale. (p.5)
- Pour **Takoritsika**, Lalatiana Rakotondrazafy ne digère pas sa défaite et s'acharne contre la gagnante. Le journal use des expressions péjoratives comme « se ridiculiser », « étaler sa connaissance juridique » à l'encontre de la candidate du FREEDOM. « C'est une mauvaise perdante et comme à son habitude elle essaie toujours d'aggraver les choses. Mais bien évidemment, comme il est stipulé par les textes, les candidats ont le droit de porter plainte », conclut le journal. (p.3)

LE PARTI LEADER FANILO A GAGNE 1 300 SIEGES DANS LES 1 695 COMMUNES

Selon une déclaration de Jean Max Rakotomamonjy, le Leader Fanilo a remporté 1 300 sièges de conseillers lors des dernières communales en plus des 70 maires. Même si ce ne sont que des résultats provisoires, cela reflète l'omniprésence de ce parti dans la sphère politique malgache, se dit-il. (Madagascar Laza, p.2)

Politique

RENCONTRE ENTRE LE CHEF DE L'ETAT ET LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE BASSE

Le Président de la République et le Président de l'Assemblée Nationale se sont rencontrés au Palais d'Etat d'Iavoloha, objet de la rencontre : le Mémoire de Stabilité. C'est la quatrième fois que les deux chefs d'institution se sont entretenus depuis le vote de la motion de déchéance. Au cours d'un point de presse qu'il a tenu hier dans la matinée, Jean Max Rakotomamonjy a souligné que souhaitant se conformer à la décision de la HCC, il opte pour un Pacte de Responsabilité plutôt que le Mémoire de Stabilité. La convocation d'une session extraordinaire des députés a été aussi discutée lors de cette rencontre d'Iavoloha. Outre la Loi de Finances Rectificatives, d'autres projets de loi doivent passer devant les parlementaires pour adoption. (Midi Madagasikara, p.3, Madagascar Matin, p.2, Madagascar Laza, p.2) L'entrevue a duré 45 minutes rapporte L'Express de Madagascar. Ce qui a permis aux deux chefs d'institutions de se mettre au même niveau d'information sur les affaires nationales. Après leur tête à tête, la confusion qui tournait autour du pacte de responsabilité s'est certainement dissipée. « Le Mémoire n'est pas le Pacte de Responsabilité » a indiqué Jean Max Rakotomamonjy, avant d'ajouter que « cette proposition du Chef d'Etat est une charte de bonne conduite. » (p.5)

DES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS CHEZ LE PREMIER MINISTRE

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





L'ambassadrice de France Véronique Vouland a dirigé une délégation de parlementaires français en visite chez le Chef du Gouvernement hier. Cette mission parlementaire s'inscrit dans les préparatifs de la Conférence mondiale sur le Changement climatique qui se tiendra à Paris le 30 novembre prochain. Le Care International est à l'origine de cette initiative dont l'objet est celui de voir les réalités du terrain pour des parlementaires pour qu'ensuite ils puissent mener des sensibilisations en amont auprès des décideurs internationaux par rapport aux enjeux liés au changement climatique. Le Premier ministre malgache a saisi cette opportunité pour annoncer qu'il est primordial à ce que les moyens engagés dans la lutte contre le changement climatique soient orientés non seulement vers les dispositifs d'atténuation mais également vers des solutions d'adaptation de la population au contexte. (Midi Madagasikara, p.2)

Relations Internationales

LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL EN MISSION DANS LA GRANDE ILE

Depuis hier et cela jusqu'au 22 septembre prochain, une mission en vue de l'évaluation de la situation économique de Madagascar est conduite par Marshall Mills. Cette évaluation entre dans le cadre de l'octroi de facilité de crédit rapide du FMI pour Madagascar. « Nous voulons comprendre le contexte et les problèmes économiques dans ce pays » a-t-il précisé. Une mission qui s'avère être professionnelle et pragmatique tout en étant très ouverte et amicale selon ses dires. Quant au ministre des Finances et du budget, il a souligné qu'il s'agit d'une recherche d'intérêts communs entre les deux partis sans pour autant oublier de dire que le FMI offre également un appui technique et des conseils pour les Etats membres. (Midi Madagasikara, p.4, La Vérité, p.4)

- ***La Gazette de la Grande Ile** se montre pessimiste en disant que le plan d'aides du FMI ne sera effectif qu'en fin 2016 ou vers avril 2017. Le FMI, que le même journal traite de gendarme du monde, n'est pas une œuvre de bienfaisance. La preuve, il préconise la vente ou la privatisation des « plusieurs » sociétés d'Etat. D'ailleurs, selon l'affirmation du journal, Madagascar n'a pas d'autres choix que de se soumettre aux suggestions de l'organisation, qui comprend la privatisation ou vente de quatre ou cinq aéroports et trois ports, puis la vente de la totalité de la JIRAMA et l'AIR MADAGASCAR mais aussi la privatisation de KRAOMA d'Andilamena et de la SECREN d'Antsiranana. L'objectif est de renflouer dans les meilleurs délais les caisses de l'Etat qui sont en passe d'être à sec d'ici 2016. (p.3)*
- *D'après **Madagascar Matin**, le pays a une possibilité d'octroi d'une facilité de crédit rapide et non une facilité élargie de crédit comme il a été annoncé en juin. Cela signifie qu'au lieu d'obtenir 260 millions de dollars, seule une somme de 47 millions de dollars sera décaissée. « Le principal défi est la capacité administrative suite à la longue période de crise » dit le Chef de Mission. (p.6)*
- ***Madagascar Laza** souligne que le ministre des Finances et du budget a indiqué que la partie malgache ne se plie pas à toutes les volontés du FMI, en conséquence, des dialogues seront engagés pour discuter des objectifs à atteindre. Ceci devrait permettre aux responsables malgaches de s'exprimer sur des mesures qu'ils pensent non propice comme la hausse du prix à la pompe. (p.5)*

UN NOUVEL ACCORD DE TRAITEMENT DE DETTE ENVERS LA RUSSIE





La dette restante que Madagascar doit envers la Russie sera convertie en projets de développement. Un accord de traitement a été signé hier au ministère des Finances et du Budget. Une somme d'un montant de 89 millions de dollar sera allouée pour 10 ans dans trois secteurs à savoir l'énergie, l'éducation et la santé. Pour l'instant, ni les projets ni la répartition de l'allocation ne sont encore déterminés. D'après les explications fournies par le ministre des Finances, l'Etat malgache proposera des projets qui seront soumis à la Fédération de Russie pour avis de non-objection et qui seront ensuite suivis de la signature d'un accord par rapport aux conditions de déboursement de fond. (Midi Madagasikara, p.5, Madagascar Matin, p.6, Madagascar Laza, p.3, La Vérité, p.4, Takoritsika, p.2) L'aboutissement de cet accord entre les deux pays prouve la stabilité des relations entre la Fédération de la Russie et Madagascar. (La Gazette de la Grande Ile, p.6)

BANQUE MONDIALE : MAUVAISE PERFORMANCE ECONOMIQUE POUR MADAGASCAR

Pas plus tard qu'avant-hier, la Banque Africaine de Développement a accordé une note de $\frac{3}{4}$ pour Madagascar, et voilà que la Banque mondiale dresse un bilan économique démontrant une mauvaise gestion. En effet, d'après la note de conjoncture publiée par la Banque mondiale « Madagascar n'atteindra pas la croissance de 5% projetée en début d'année. » Selon Midi Madagasikara, le contexte économique mondial a eu ses impacts négatifs sur l'économie malgache. En effet, le taux de croissance mondiale a été réduit de -0,2% par rapport aux projections faites au mois de janvier et celui de l'Afrique subsaharienne de -0,4%. (p.5) L'Express de Madagascar évoque des facteurs internes et externes. Il y a d'abord les catastrophes naturelles qui ont ravagé plusieurs régions de l'île en début de cette année et qui ont des impacts néfastes sur la production. La régression de la recette fiscale et douanière s'y ajoute. Aussi, le cas de la JIRAMA et de la compagnie aérienne AIR MADAGASCAR a affecté l'économie malgache. La tension politique existante entre l'organe Exécutif et le Législatif a été également considéré par la Banque mondiale comme étant un facteur causant la mauvaise performance économique de la Grande Ile. (L'Express de Madagascar, p.3, Madagascar Laza, p.4, Takoritsika, p.3)

Economie et société

REPONSE DES FORCES DE L'ORDRE FACE AUX CRITIQUES A LEUR ENCONTRE

Les éléments des forces de l'ordre font l'objet des critiques acerbes de la part de l'opinion publique, compte tenu des derniers événements, dont l'arrestation musclée de Jean Pierre et l'intervention lors des manifestations des employés de la JIRAMA et la conduite de l'opération « Fahalemana 2015 ». Les hauts responsables de la sécurité ont donc convoqué une conférence de presse à Ampahibe hier. Le ministre de la Défense, le secrétaire d'Etat à la Gendarmerie, le CEMGAM et le Commandant de la Gendarmerie Nationale ont été au rendez-vous. Le secrétaire d'Etat a soulevé la maltraitance lors de l'arrestation de Jean Pierre Randrianamboarina en déclarant que « des mesures disciplinaires seront prises » (Midi Madagascar, p.3) « Un agissement de tel sorte ne peut être accepté. C'est en effet une bavure qui remet en cause la perception de la Gendarmerie » a souligné le secrétaire d'Etat à la Gendarmerie (Madagascar Matin, p.3) Il a aussi ajouté qu'il ne s'oppose pas à la volonté de ceux qui ont l'intention de porter plainte pour exaction (La Vérité, p.2). En ce qui concerne l'insécurité dans le sud du pays, le CEMGAM a précisé que le cas de Madagascar est différent de ceux des autres pays, sans doute il s'est référé aux propos tenus par le Conseiller aux droits de l'homme auprès du bureau de la Coordinatrice résidente du Système des

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





Nations-Unies disant qu'il faut bien discerner qui est dahalo et qui ne l'est pas. (Midi Madagascar, p.3, La Gazette de la Grande Ile, p.5)

- **L'Express de Madagascar** a surtout choisi de mettre l'accent sur l'opération « Fahalemana 2015 ». Selon le journal le ministère de la Défense Nationale a changé de langage, en parlant maintenant de « mission de sécurisation » mais plus « d'une guerre contre les ennemis de la nation ». Les articles 328 et 329 du code pénal ont été évoqués pour conditionner l'usage des armes par les militaires lors des conduites des missions sur terrain. Afin de mieux organiser l'opération, une cellule de communication a été créée pour appuyer la mesure opérationnelle. (p.5, **Takoritsika, p.2**)
- Les deux éléments composant l'EMMO se rejettent la responsabilité selon **L'Observateur**. En effet, le CEMGAM atteste qu'il y avait eu des lacunes dans la conduite de l'opération « Fahalemana », notamment au niveau de l'organisation et du commandement. C'est pour cela que le ministère de la Défense a mis en place une nouvelle disposition, mais la coordination devrait être une conjugaison d'effort entre la Gendarmerie nationale, les ministères de l'Intérieur, de la Justice et celui de l'Elevage. (p.3)
- **Madagascar Matin** a plutôt une dent contre le général Florens Rakotomahanina. Le journaliste pense que le secrétaire d'Etat à la Gendarmerie, à part le fait de reconnaître les torts de son corps, devrait aussi prendre des mesures à l'encontre du général « Baoritra », un qualificatif que le journaliste a emprunté des internautes. Le journal pointe le doigt sur lui puisqu'il a cautionné la violence des éléments des forces de l'ordre tout en accusant les journalistes de réalisateurs de mise en scène. (p.3)
- **Tia Tanindrazana** oriente sa lecture de la conférence donnée par les responsables de la sécurité vers une désorganisation politique de l'Etat. Apparemment, la gendarmerie ne digère pas les propos de l'ancien commissaire de Police Razafitsiandraofa Brunnel mentionnant que la gendarmerie est devenue une force d'oppression et qu'il faut la dissoudre. « Mais pour qui se prend-t-il ? » a fulminé le commandant de la Gendarmerie. Selon le journal, au lieu de se focaliser sur les problèmes d'insécurité, les conférenciers se sont attardés sur leurs différends à l'interne. Le commandant de la Gendarmerie aurait même défié l'ancien commissaire de compter le nombre d'éléments des corps – corps de police ou de la gendarmerie - emprisonnés et de décider après qui va être dissoudre. (**Tia Tanindrazana p.3**)

LES EXPLOITANTS MINIERIS INFORMELS SERONT IMPOSABLES

Un atelier sur le secteur minier s'est tenu hier au Carlton Anosy. Il a permis aux participants de constater que les majeures parties des petits exploitants miniers œuvrent dans l'informel, or les mines artisanales créent en moyenne 50 000 emplois directs et 2,5 millions d'emplois indirects. Un rapport publié par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (EITI) en 2013 a stipulé que l'Etat compte une perte de 720 millions d'Ariary rien que pour le secteur aurifère. Un grand manque à gagner ! Une faille de communication entre les acteurs concernés a été évoquée par le coordinateur technique du Projet d'Appui à la Gestion de l'Environnement de la GIZ. En conséquence, des réformes sont en cours d'élaboration afin de mieux gérer l'exploitation minière. Aussi, des mesures seront prises pour réduire les impacts environnementaux. (**L'Express de Madagascar, p.6**)





UNE NOUVELLE POLITIQUE DE TRANSITION ENERGETIQUE

Henri Fraise Fils et Compagnie est un des fournisseurs de la JIRAMA. La société se tourne aujourd'hui vers l'énergie hydraulique. En effet, elle concocte un projet de construction d'un central hydraulique d'un montant de 6 millions de dollars à Ampitabeпоoky, Tsiroanomandidy, les travaux débiteront ce mois. D'après la secrétaire générale du ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, plus de 1 000 foyers vont bénéficier de l'électricité produite par ce central. A rappeler que la ville de Tsiroanomandidy et ses environs connaissent cinq heures de délestage par jour. (L'Express de Madagascar p.7, Tia Tanindrazana, p.3) Le Chef d'Etat a honoré de sa présence la cérémonie de pose de la première pierre de cette infrastructure. « La Centrale hydroélectrique est le symbole de la réconciliation nationale » disait-il lors de son allocution « la ville où elle sera érigée est le point de passage de plusieurs personnes ». L'Agence de Développement de l'Electrification Rurale sera aux côtés de la Société Henri Fraise Fils et Compagnie dans la réalisation de ce projet. » (Madagascar Laza, p.5)

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : L'ALLIANCE VOAHARY GASY DENONCE LE NON-RESPECT DE L'ETAT DE DROIT

L'Alliance Voahary Gasy hausse le ton et dénonce l'impunité des criminels environnementaux, lors de la visite de l'Ambassadeur de l'Allemagne Karl Prinz dans le local de l'organisation à Andrainarivo. L'Etat a annoncé une politique de tolérance zéro pourtant aucun résultat effectif n'a été enregistré jusqu'à présent, et plus de deux milles tonnes de bois de rose ont été exportés illicitement en janvier et février de cette année. Face à cela, Karl Prinz souhaite un grand débat durant lequel trois sujets devraient être discutés, citons entre autres la suppression de la corruption, la décentralisation effective et enfin l'absence de débat politique dans le domaine de l'éducation, la santé et la protection de l'environnement. (L'Express de Madagascar, p.8, Takoritsika, p.8)

AFFAIRE JIRAMA : LE CONSEIL D'ARBITRAGE A ETE REPORTE

Afin d'apaiser la tension eu sein de l'entreprise JIRAMA, un processus de médiation a été engagé par la direction de travail mais la direction générale de l'entreprise l'a boycotté. Le conseil d'arbitrage mis en place afin de dénouer la situation a été reporté à cause de l'absence d'un assesseur du tribunal. (Madagascar Matin, p.3, La Vérité, p.3)

REOUVERTURE DU TIKO

L'ancien Chef d'Etat, Marc Ravalomanana ne cache pas sa détermination pour faire renaître son entreprise de ses cendres. Il est actuellement en visite de prospection et de travail au Danemark. Le mois dernier, un expert en production d'huile est venu à Madagascar pour visiter le TIKO OIL Product à Mahafaly Antsirabe dans le but d'évaluer les besoins financiers et techniques de cette unité industrielle. La réouverture de l'usine ne peut se faire sans avoir des matériels neufs après les dégâts des évènements de 2009. Marc Ravalomanana s'est donc entretenu avec ses partenaires pour voir les différents outils et moyens de production et transformation. (Takoritsika, p.3)

Format de couverture

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Le journal **La Vérité** a mis en exergue sur sa première page ce qu'il qualifie de « preuve de mensonge de la CENIT ». En effet, il a pris la peine de comparer la délibération du 4 mai évoquée par les avocats de Lalao Ravalomanana et le télégramme dépêché par la CENI-T auprès de tous les OVEC le 5 mai. Il est clairement mentionné sur la délibération que l'utilisation de pseudonyme ou nom d'emprunt ou diminutif est autorisée. Il est également stipulé dans l'article 4 du document que cette délibération sera communiquée partout où besoin sera. Par contre, sur le télégramme envoyé le 5 mai, il est écrit que le bulletin ne devra pas contenir ni la photo, ni le nom, ni le prénom conformément à l'article 43 du décret 2015-617 du 1^{er} avril 2015, aucun changement concernant les autres dispositions. **La Vérité** démontre ainsi la « vraie-fausse délibération du 4 mai 2015 » comme le titre de l'article l'indique, il a permis aux lecteurs de voir de visu la source de discorde qui « condamne » la CENI-T lors de l'audience d'hier. Le journal a fait un article dans la page 3 en concluant que la fausse preuve met en doute la teneur voire l'existence même de cette délibération du 4 mai, la ligne de défense de la candidate n° 6 s'écroule comme un château de carte, tout comme l'échappatoire de la CENI-T, conclut-il.

Un peu d'humour



Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Honorine RAMISARIVÉLO: misa.ramisarivelo@eces.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

